



Service de l'accès et de la protection de l'information

600, rue Fullum, Suite 1.100, UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2404 345

Le 22 avril 2024

OBJET : **Votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) concernant les centres de gestion des appels**

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 18 avril 2024, visant à obtenir les documents suivants :

Les plus récentes données sur la proportion d'étudiants en techniques policières dans chacun des 11 Centres de gestion des appels [CGA] de la Sûreté du Québec.

Quant à cet aspect, nous vous invitons à consulter une autre réponse à une demande d'accès concernant notamment le nombre d'étudiants en technique policière embauchés à titre de préposés aux télécommunications par CGA. Cette réponse est diffusée sur le site Internet de la Sûreté du Québec, soit :

- Renseignements relativement aux centres de gestion des appels (CGA) depuis les 5 dernières années: embauches, départs, nombre de préposés, postes vacants, années d'expérience, taux de roulement, formations, nombre d'appels, heures supplémentaires et autres documents administratifs : [2023-12-21-cga.pdf \(gouv.qc.ca\)](https://www.gouv.qc.ca/2023-12-21-cga.pdf)

Voici l'extrait concerné (point 10 de la réponse):

[...] *La Sûreté du Québec ne détient pas de document en lien avec cet aspect de votre demande puisqu'elle ne répertorie pas les informations sur les études qu'effectuent ses employés (article 1 de la Loi sur l'accès) [...].*

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter la soussignée en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : accesdocuments@surete.qc.ca

Vous trouverez, ci-joint, l'article de loi cité ainsi que l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Original signé

Émilie Roy
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels